

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> août 2026

### **Incendie de Saumos : point de situation ce samedi 1<sup>er</sup> août à 20h.**

**Le feu est fixé à l'exception des points chauds actifs sur la Presqu'île du Cap Ferret et sur le cordon dunaire au sud de Lacanau.**

Un feu fixé ne signifie pas qu'il est éteint. Le feu ne progresse plus mais des points chauds demeurent, ce qui nécessite le maintien des moyens aériens ainsi que des moyens terrestres renforcés par l'appui des agriculteurs. Sur l'ensemble de la zone, des fumerons continuent d'être traités.

L'incendie qui s'est déployé sur la commune de Saumos le mercredi 22 juillet est absolument inédit en France avec au total 240 kilomètres de lisières de feu et 42 000 hectares de surface parcourue par les flammes. Son intensité s'explique par des conditions météorologiques très défavorables (conjonction du vent, de la température et de la sécheresse) à la suite de 3 canicules successives.

Au cours de cette crise, la priorité a été donnée à la protection des vies humaines. A ce stade, aucun mort ni blessé n'est à déplorer parmi la population. On dénombre cependant plus de 330 blessés dans les rangs des sapeurs-pompier.

*« Notre ciel s'éclaircit mais nous redoublons d'efforts pour achever le travail afin de permettre au plus vite le retour de l'ensemble des habitants évacués. Un feu fixé n'est pas un feu éteint, il ne faut pas baisser la garde. », Sophie BROCAS, préfète de la Gironde.*

### **Réintégration autorisée dans 4 nouvelles communes (Marcheprime, Arès, Saumos et Le Temple) ainsi que dans les quartiers de Lubec et de La Pointe à Audenge**

Après évaluation des conditions de Sécurité, Sophie BROCAS, préfète de la Gironde, a pris la décision d'autoriser la réintégration des communes suivantes ce samedi 1<sup>er</sup> août :

- **Arès,**
- **Marcheprime**
- **Saumos**
- **Le Temple**
- **Audenge (quartiers de Lubec et de La Pointe)**

**Depuis le mardi 28 juillet, ce sont désormais 21 communes qui ont été réintégrées :**

1. Andernos
2. Arès
3. Audenge
4. Le Barp
5. Biganos
6. Cestas
7. Eysines (extra rocade)
8. Le Haillan
9. Lacanau (campings et centres de loisirs)
10. Lanton
11. Marcheprime
12. Martignas sur Jalle
13. Mérignac (extra rocade)
14. Mios
15. Salaunes
16. Saint-Jean d'Illac
17. Saint-Médard en Jalles
18. Saint-Aubin de Médoc
19. Sainte-Hélène
20. Saumos
21. Le Temple

Au total, ce samedi 1<sup>er</sup> août, ce sont 208 000 personnes qui ont été autorisées à revenir dans les communes évacuées avec l'appui des forces de sécurité intérieure et des associations de sécurité civile.

A ce stade les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour permettre la réintégration des communes de Lège Cap Ferret et du Porge. Les effectifs sont pleinement mobilisés pour permettre à ces deux communes de recevoir à nouveau leurs habitants dans les meilleurs délais.

La prudence reste de mise lors des retours à domicile. Les personnes concernées sont invitées à respecter les recommandations sanitaires et les consignes de nettoyage avant de réintégrer leur logement.

Il est rappelé aux personnes qui réintègrent leur domicile de ne pas se rendre dans les zones qui ont brûlé car les pins fragilisés risquent de tomber. Les habitants sont invités à signaler tout nouveau point chaud ou fumeron. Aussi, la préfète incite à la prudence sur les axes routiers de la zone d'intervention où des véhicules de secours et des agriculteurs continuent de circuler.

Elle rappelle avec fermeté qu'au regard des conditions de sécheresse extrêmes du massif, la forêt est strictement interdite aux promenades, vélos, engins thermiques... Ne prenons pas le

risque d'un nouveau départ de feu. La préfète a de nouveau autorisé les colonies de vacances et les séjours adaptés sauf dans les communes évacuées.

### **Accompagnement des victimes**

Pour faire face aux conséquences de cet incendie sans précédent, la nouvelle priorité des services de l'Etat est l'accompagnement des victimes et le soutien au tissu économique local ainsi qu'aux collectivités locales et élus affectés par cet événement hors normes.

Le travail est déjà engagé, la préfète a tenu ce matin une réunion aux côtés de France Assureurs, des compagnies d'assurance et des experts. Ceux-ci se sont engagés à accélérer et fluidifier le passage des experts et à rendre compte chaque semaine de l'avancée de leurs expertises. Ils ont également décidé de prolonger jusqu'au 31 août la possibilité de déclarer un sinistre.

Des attestations d'ordre d'évacuation pour les habitants des 23 communes concernées sont à retrouver sur le site internet de la préfecture. Elles valent pour les remboursements auprès des assurances :

<https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Incendie-en-Gironde-toutes-les-informations-utiles>

Dès le dimanche 2 août, une réunion permettra de définir avec tous les acteurs la meilleure organisation pour soutenir les victimes.

Ce lundi 3 août, les entreprises forestières vont être réunies afin de définir les dispositifs de soutien à la filière bois et pour engager une réflexion sur la réhabilitation des forêts dans un contexte de réchauffement climatique.

Ce lundi également, le président de région réunira les acteurs de la sphère économique afin d'évoquer les besoins des entreprises impactées en présence des services de l'Etat. La préfète rencontrera ensuite les représentants du monde agricole pour faire le point sur les aides à leur apporter.

### **Les moyens aériens et terrestres**

Des moyens humains, techniques et aériens importants restent mobilisés pour éviter toute reprise de feu, protéger les personnes et les biens, et faciliter la réintégration des personnes dans leur domicile.

Pour rappel, au plus fort de cette crise, les effectifs suivants ont été mobilisés afin de lutter contre cet incendie d'une ampleur inédite. C'est la plus grande opération de lutte contre les feux de forêt de toute l'histoire de la sécurité civile :

- 3300 sapeurs-pompiers
- 24 moyens aériens parmi lesquels l'A400M
- 1470 gendarmes
- Plus de 700 policiers
- 1500 militaires
- 10 associations de sécurité civile

### **Bilan matériel provisoire**

A date, et sous réserve de vérification, on dénombre 252 bâtiments de + de 20m<sup>2</sup> détruits sur la zone de feu, sur les 2725 qu'elle comporte. Ce bilan sera consolidé lors des prochaines visites de reconnaissance.

### **Recommandations sanitaires lors d'expositions aux fumées d'incendies, cendres et poussières**

Du fait des fumées engendrées par l'incendie, la Nouvelle-Aquitaine est soumise à un épisode de dégradation de la qualité de l'air. Des précautions doivent être prises par les personnes fragiles.

Les personnes qui reviennent à leur domicile doivent suivre les recommandations sanitaires pour protéger leur santé en évitant d'être en contact avec les poussières et les cendres. Les pharmacies pourront délivrer des masques FFP2 sur le stock de l'Etat pour la phase de nettoyage.

Pour suivre la qualité de l'air : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/actualite/incendies-en-gironde-et-dans-les-landes-suivi-de-la-qualite-de-lair>

Les dernières recommandations de l'ARS sont accessibles au lien suivant : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/feux-de-forets-impact-sanitaire-et-recommandations>

### **Activité partielle des entreprises**

Ce samedi 1<sup>er</sup> août, on dénombre plus de 1 000 demandes de recours au dispositif d'activité partielle en Gironde, lesquelles concernent plus de 10 000 salariés.

L'activité partielle est ouverte de droit aux entreprises situées en zone évacuée ainsi qu'aux entreprises du département dont l'activité a été touchée par l'incendie.

Retrouvez les informations sur les aménagements possibles via ce lien : <https://travail-emploi.gouv.fr/faq-accompagnement-des-entreprises-dans-le-cadre-des-incendies-exceptionnels>

En lien avec le ministère de l'Economie, des solutions de soutien adaptées sont en cours d'expertise.

### **Cellules d'écoute et d'information**

Pour les demandes générales ou personnelles d'information, les questions liées à l'événement et les besoins d'orientation : la cellule d'information du public est ouverte de 8h30 à 19h30 joignable au 09 70 80 90 40 (tapez 1 pour la Gironde).

Une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) également été ouverte et joignable au 0800 719 912 pour les personnes concernées.

### **Ressources complémentaires**

Sur les conditions de circulation, retrouvez plus d'informations sur : [https://www.google.com/maps/d/u/1/viewer?mid=1mkbauGezF012FMQxq\\_4J7s51Rr4wthM&ll=44.71332340110611%2C-0.7332524484676661&z=9](https://www.google.com/maps/d/u/1/viewer?mid=1mkbauGezF012FMQxq_4J7s51Rr4wthM&ll=44.71332340110611%2C-0.7332524484676661&z=9)

Pour consulter la FAQ dédiée à l'incendie de Gironde : <https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Breves/Incendie-Foire-aux-questions/Foire-aux-questions-incendie>

La préfète salue le travail exceptionnel effectué jours et nuits par l'ensemble des effectifs mobilisés depuis le mercredi 22 juillet pour lutter contre l'incendie et assurer la protection des personnes et des biens. Sapeurs-pompiers, policiers, gendarmes, militaires, agents de la DFCI, agriculteurs, associations de protection civile, élus locaux, bénévoles, tous ont répondu présents pour surmonter collectivement cette crise d'une ampleur inédite.